Équiterre

Montréal, le jeudi 13 avril 2023

Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Exigeons des biens durables et réparables : dépôt d'une pétition réclamant la modernisation de la Loi sur la protection du consommateur (14 377 signataires)

Monsieur le Ministre,

Chez Équiterre, nous sommes malheureusement bien au fait des impacts de nos modes de consommation sur le déclin de l'environnement. Les défis sont énormes et nous savons que, pour y répondre, il faudra inévitablement réduire nos déchets et, par le fait même, la production de nouveaux biens. Pour ce faire, les citoyennes et citoyens doivent pouvoir compter sur des biens durables et réparables, afin d'en allonger la durée de vie.

Toutefois, le coût associé à la réparation des appareils électroniques et électroménagers est trop élevé et freine la population dans l'adoption de cette pratique. En 2021, au Québec, le coût moyen de la réparation du dernier appareil électronique et électroménager présentant un dysfonctionnement était de 262 $. Cette dépense est considérable, particulièrement dans le contexte inflationniste actuel. Notre plus récente étude sur la question[1] a permis de dévoiler que 63 % des appareils brisent en moins de 3 ans, ce qui génère aussi d'importantes dépenses pour les ménages. Il faut donc s'assurer de rendre la réparation plus accessible. Au Québec, la volonté de faire réparer ses biens est notable : selon un sondage réalisé par Équiterre en novembre 2021[2], 25 % des personnes ayant vécu un bris ou une panne de leur appareil ont choisi la réparation, soit 6,5 % de plus que la moyenne canadienne.

Afin de tendre vers une meilleure réduction à la source et pour permettre aux consommateurs et aux consommatrices de prendre une décision d'achat éclairée, **le gouvernement doit moderniser la Loi sur la protection du consommateur et faire valoir le droit à la réparation des biens.**

Chez Équiterre, nous croyons que des contraintes aux fabricants s'imposent afin que les biens mis en marché au Québec soient durables et réparables et que les consommateurs et consommatrices aient accès à toute l'information à ce sujet au moment de la décision d'achat. Les pièces détachées des biens devraient en plus être disponibles pour un nombre d'années minimum après achat.

---

[1] Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada, Équiterre, 18 octobre 2022
[2] La réparation des appareils électroménagers et électroniques : perspectives des consommateurs et consommatrices au Québec, Équiterre, 18 octobre 2022

Siège social : Maison du développement durable, 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340, Montréal (Québec) H2X 3V4
tél. 514 522-2000 sans frais 1 877 272-6656 téléc. 514 522-1227 **info@equiterre.org | www.equiterre.org**
À Québec : 870, avenue de Salaberry, bureau 226, Québec (Québec) G1R 2T9

Équiterre

Pour que la réparation soit réellement accessible, son coût doit être suffisamment bas pour que cette option soit privilégiée avant l'achat d'un bien neuf. Il faut également rendre disponible la documentation technique aux réparateurs et réparatrices ainsi qu'aux propriétaires de biens, pour faire en sorte que la réparation ne soit pas exclusivement réservée aux fabricants.

Nous demandons également que le gouvernement du Québec renforce concrètement l'accès à la réparation en soutenant la relève, en développant la formation et en appuyant les initiatives et organismes œuvrant en réparation.

Ces demandes, portées par Équiterre, sont également soutenues par une force citoyenne qui exige que les enjeux liés à la réparation et à la durabilité des biens fassent l'objet d'une loi qui protègera les consommateurs et consommatrices, tout en permettant une consommation plus responsable. **Ce sont 14 377 personnes qui ont signé la pétition que nous déposons aujourd'hui.**

Équiterre s'attarde à cette facette de la consommation parce qu'elle est centrale lorsqu'il est question d'une saine gestion des ressources. L'accès à la réparation comporte aussi des avantages économiques importants, notamment en soutenant des PME locales proposant des services de réparation et permettant à la population d'utiliser plus longtemps ses biens, plutôt que d'en acheter de nouveaux. L'accès à la réparation permettrait aussi aux ménages de réaliser des économies. Une étude américaine[3] révèle que la réparation pourrait réduire de 22 % leurs dépenses en achat d'appareils électroniques et électroménagers, ce qui permettrait à un ménage d'économiser environ 515 $ par année.

Pour permettre une consommation plus responsable, mais surtout, plus durable, le gouvernement doit soutenir la population et légiférer pour un meilleur droit à la réparation.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations,

Colleen Thorpe, directrice générale, Équiterre

Pj : Liste des noms des signataires de la pétition d'Équiterre.

[3] Proctor, N. (2023). *Repair Saves Families Big: Americans are churning through electronics, and it's not cheap*. U.S. PIRG. URL : https://pirg.org/edfund/wp-content/uploads/2023/04/Repair-Saves-Families-Big_USPEF_APRIL23.pdf

Siège social : Maison du développement durable, 50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340, Montréal (Québec) H2X 3V4
tél. 514 522-2000 sans frais 1 877 272-6656 téléc. 514 522-1227 **info@equiterre.org | www.equiterre.org**
À Québec : 870, avenue de Salaberry, bureau 226, Québec (Québec) G1R 2T9